



REPUBLIQUE FRANCAISE
COMMUNE DE NORROY-LE-VENEUR

DEPARTEMENT DE LA MOSELLE - CANTON DE MARANGE-SILVANGE

COMMUNE DE NORROY-LE-VENEUR
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE ORDINAIRE DU 24 août 2017

Conseillers élus : 15
En exercice : 15
Présents : 11
Pouvoirs : 3
Absents non excusés : 1
Absents excusés : 3

Date de convocation : 17 août 2017

Présents : Mme Nathalie ROUSSEAU ; M. Pascal JOLIOT ; M. Dominique WEYANT ; M. Christian FORFERT ; M. NEVEUX Claude ; Mme Cindy DOS REIS ; Mme Roseline KLEIN BELLUCO ; Mme Enza BAROTTE ; M. Christian SCHMITZ ; Mme Samira BEN SILMA ; Mme Julie LAFFAY ;

Absents excusés ayant donné procuration : Mme Véronique THILL a donné pouvoir à Mme ROUSSEAU Nathalie ; M. Gérard IMBS a donné procuration M. Dominique WEYANT ; Mme FAVRE MONNET a donné pouvoir à M. Christian SCHMITZ ;

Absents excusés : M. Nicolas ROQUEL

Secrétaire de séance : Mme Roseline KLEIN BELLUCO ;

Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire sous la présidence de Mme Le Maire, Nathalie ROUSSEAU. Mme Le Maire demande l'autorisation au Conseil Municipal de supprimer de l'ordre du jour les points 4 « Choix des entreprises de l'Appel d'offres « Rénovation de la salle Albert Bourson » suite à l'ouverture des plis par la CAO en date du 22 août 2017, le marché ayant été jugé insuffisant n'ayant pas eu d'offres d'entreprises concernant plusieurs lots, ainsi que le point 7 « création d'un poste d'adjoint administratif » la délibération n'étant pas nécessaire puisque Mme Le maire a déjà délégué pour l'embauche d'un agent contractuel pour faire face à une absence d'un agent pour raison médicale. Le conseil municipal accepte. Approbation par les membres du Conseil Municipal du compte rendu séance du précédent Conseil du 30 juin 2017.

Mme Le maire ouvre la séance après s'être assurée que le quorum était atteint.

DELIB 1.5-174/2017 : MARCHÉ PUBLIC TRANSPORT COLLECTIF

VU la délibération n°1.4-166/2017 autorisant Mme Le Maire a lancé l'appel d'offres concernant le transport collectif,

Mme le maire rappelle aux membres du Conseil qu'une procédure adaptée de consultation des entreprises a été lancée par publicité : Républicain Lorrain « Annonces Légales » (date d'envoi au journal le 11 juillet 2017, parution le 13 juillet 2017) et site internet de la commune (DCE mise en ligne le 13 juillet 2017) pour besoin en transport collectif de la mairie de Norroy-Le-Veneur sur la période du 01/09/2017 au 31/08/2019.

Marché à procédure adaptée conformément à l'article 28 du Code des Marchés Publics.

Le présent marché sans formalité forme un seul marché ne comportant qu'un seul lot.

Accusé de réception en préfecture
057-215705112-20170824-151742017-DE
Reçu le 30/08/2017



Mme le maire précise que la remise des plis pour le 28 juillet 2017 avant 12h00, pour l'ensemble des candidats.

Il a été procédé à l'ouverture des plis ainsi qu'à l'analyse des offres le 22 août 2017 à 18h00, par la commission d'appel d'offres (CAO).

Madame Le Maire présente le procès-verbal et le rapport d'analyse des offres aux membres du conseil et fait lecture des conclusions et avis émis.

A la date limite de réception des offres, fixée au 28 juillet 2017, la commission comptabilisait 2 offres.

Considérant que la consultation est jugée fructueuse au regard du nombre et de la qualité des offres reçues,

Considérant l'avis simple émit par la Commission d'Appel d'Offre qui, a uniquement une voix consultative,

Considérant qu'il est du ressort du Conseil Municipal de désigner le candidat attributaire,

Considérant que le marché ne pourra être signé avec le candidat attributaire que lorsqu'il aura produit les pièces visées à l'article 46 du code des marchés publics,

Madame Le Maire propose aux membres du conseil de délibérer sur l'attribution du marché au regard de l'avis émit.

Vu, le Code des Marchés Publics

Vu, la délibération du 18 août 2015, désignant les membres de la commission

Vu, les pièces du dossier de consultation

Vu, le procès-verbal et les annexes de la Commission d'Appel d'Offre

Vu les offres des candidats reçus,

Après avoir entendu l'exposé de Madame Le Maire et en avoir débattu, le Conseil Municipal délibère et

DECIDE à l'unanimité d' :

- **ATTRIBUER** le marché Transport collectif de la mairie de Norroy-Le-Veneur, à l'entreprise TRANSDEV comme proposé par la CAO ;
- **NOTIFIER** le rejet des offres du candidat n'ayant pas été retenu ;
- **DEMANDER** que le candidat auquel il est envisagé d'attribuer le marché fournisse les pièces visées à l'article 46 du CMP qu'il n'aurait pas joint à leur offre initiale, et dans le cas contraire, donne pouvoir à Madame Le Maire pour attribuer le marché à l'entreprise qui arrive en second dans le classement des offres ;
- **AUTORISER** Madame Le Maire, ou son représentant, à signer tous les actes et documents relatifs à ce dossier ;

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

Certifiée exécutoire par sa transmission à la Sous-Préfecture pour contrôle de la légalité le 29 août 2017 et sa publication le 30 août 2017 ;

Au registre suivent les signatures

Fait à Norroy-Le-Veneur, le 29 août 2017
Mme Le Maire, N.ROUSSEAU,

Accusé de réception en préfecture
057-215705112-20170824-151742017-DE
Reçu le 30/08/2017

